

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Manzat,

Vendredi 14 Juin 2019

FERMETURE DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL POUR CAUSE DE TRAVAUX

La Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge a fait le choix de mettre en place un Contrat de Performance Energétique (CPE) sur son Centre Aquatique afin d'améliorer le confort des baigneurs, ainsi que ses performances énergétiques tout en limitant les coûts de fonctionnement.

Au-delà de la consommation importante d'eau garantissant la qualité de baignade, les installations techniques nécessaires au chauffage du bâtiment et des bassins, ainsi qu'au fonctionnement des systèmes hydrauliques engendraient de lourdes consommations d'électricité et de gaz naturel. Des travaux avaient déjà été réalisés pour améliorer l'enveloppe du bâtiment. Cependant, un traitement plus complet et global des installations s'est avéré être indispensable pour limiter les déperditions, optimiser les rendements, récupérer l'énergie dissipée et anticiper les probables évolutions en matière d'obligations sanitaires, que ce soit pour la qualité de l'eau, la qualité de l'air ou encore pour le confort des baigneurs.

La deuxième tranche des travaux sera engagée dès le 24 Juin 2019, ce qui entrainera la fermeture totale du site jusqu'au 16 Septembre 2019.

Cette seconde tranche de travaux comprendra notamment :

- Changement de la Centrale de Traitement d'Air, par un nouveau système thermodynamique avec pompe à chaleur.
- Mise en place d'un système qui, à partir de sondes et d'analyseurs d'ambiance en lien avec la Centrale de Traitement d'Air, gèrera l'hygrométrie* et le taux de trichloramines* dans l'air.
- Mise aux normes des bondes de fond de bassin
- Mise en place d'une couverture thermique sur le grand bassin.
- Remplacement de la chaudière actuelle par une chaudière à haute condensation.

*Hygrométrie** : Mesure de degré d'humidité de l'atmosphère

*Trichloramine** : Présentes dans l'air, elles viennent des chloramines de l'eau, qui sont les sous-produits de la chloration des eaux, issues de la réaction du chlore et des matières organiques présentes dans l'eau comme la sueur, les restes de cosmétiques, la salive, l'urine... Très volatile, elles dégagent facilement et sont agressives pour les voies respiratoires et les yeux.

Pour ce Contrat de Performance Energétique de type CREM comprenant la Conception, la Réalisation, l'Exploitation et la Maintenance sur une durée de 10 ans, c'est la société DALKIA qui est retenue.

Ce projet ambitieux est soutenu par :

- L'Etat : 115 500 €
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes : 100 000 €
- Le Département du Puy-de-Dôme : 154 100 €

Le coût total de l'opération s'élève à 442 000 € HT.

À l'occasion de sa réouverture, le Centre Aquatique intercommunal proposera, du 20 au 22 septembre, un large panel d'animations*, à destination de tous les publics. **Du vendredi 20 au dimanche 22 Septembre 2019, l'accès à la piscine sera totalement gratuit.**

* Le programme des animations sera publié ultérieurement.

- 30 -

SOURCE

Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge
21-23 Rue Victor Mazuel
secretariat-general@comcom-csm.fr
04.73.86.99.19